RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABDOU AHAMADA M'ZE

Société civile immobilière (SCI)

au capital social de 250 €

28 RUE DE TOURVILLE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

RCS BOBIGNY 891027112

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 27/01/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :



Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés de la cessation des fonctions de Gérant de Anfane AHAMADA M’ZE, pour cause de démission en date du 17/03/2025.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par les Associés de la cession de 500 parts sociales pour un montant de 50 euros de la Société détenues par Anfane AHAMADA M’ZE, ancien Gérant à l'associé cessionnaire suivant : Mme tidjara Abdou, résidant [redacted] né(e) le [redacted] à [redacted]

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par les Associés la cession de 500 parts sociales pour un montant de 50 euros de la Société détenues par Natidja AHAMA M'ZE en date du 17/03/2025, à l'associé cessionnaire suivant : M. Abdouroihamane M’MADI AHAMADA, résidant [redacted] rue de Tourville 93600 Aulnay-sous-Bois, [redacted] né(e) le [redacted] bambao Comores.

Cette résolution est adoptée par l’ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Il est pris acte par les Associés la cession de 500 parts sociales pour un montant de 50 euros de la Société détenues par Farouk AHAMADA M'ZE en date du 17/03/2025, à l'associé cessionnaire suivant : M. Youssouf Soudjay MOHAMED, résidant 10 Rue

Arthur Rimbaud 95400 Villiers Le Bel, France né(e) le [redacted] à [redacted]

Par la présente, conformément à l'article 1832-2 du Code civil, il est pris acte par Mme Laila MOHAMED, conjoint de Youssouf Soudjay MOHAMED, cessionnaire des parts sociales, de l'emploi de biens communs. Mme Laila MOHAMED renonce définitivement à revendiquer la qualité d'associé au titre de cette opération.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

En conséquence de la cession de titres objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au capital social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Laila MOHAMED, associé(e)



Anfane AHAMADA M'ZE, associé(e)



Tidjara ABDOU, associé(e)





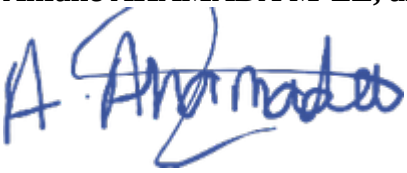
Natidja AHAMADA M'ZE, associé(e)



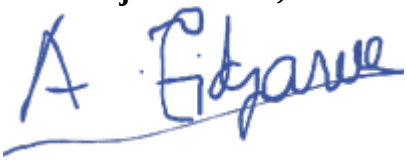
Farouk AHAMADA M'ZE, associé(e)



Anfane AHAMADA M’ZE, ancien Gérant et Cédant de parts sociales de la Société



Mme tidjara Abdou, Associé



Natidja AHAMA M'ZE, Cédant de parts sociales de la Société



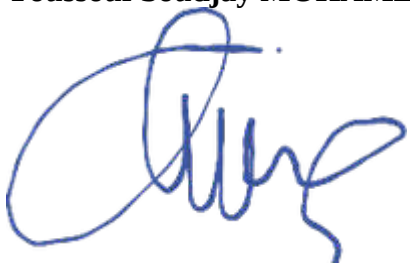
AMADA

[redacted]

Farouk AHAMADA M'ZE, Cédant de parts sociales de la Société



Youssouf Soudjay MOHAMED



Laila MOHAMED, Conjoint de l'Associé cessionnaire

